

## COMPTE-RENDU Assemblée Générale 14/05/2022

Salle de la Chaussée, Rue de Fonton, L'Etang la Ville

La séance est ouverte à 18h30 et l'inscription et le contrôle de l'égibilité à participer à cette AG est réalisé et enregistré sur le registre d'émargement. Le décompte est

Nombre de présents : 41 (contre 32 en 2021) Nombre de pouvoirs : 43 (contre 25 en 2021)

#### Liminaire:

Hommage à Alain Chambon, ancien administrateur décédé en 2021

Archéologue passionné d'histoire, Alain a fait partie pendant de nombreuses années de notre Conseil d'Administration. Il s'est investi particulièrement dans les projets suivants :

- L'Allée couverte à restaurer
- Le ponceau de la forêt de Marly à restaurer
- Des publications pour les Amis de l'Etang
- L'exposition 14-18 à l'Etang la Ville

La Présidente et le Secrétaire étant présents ils sont nommés respectivement Président et Secrétaire de séance.

#### L'Ordre du Jour est annoncé :

- Rapport moral et d'activité 2021
- Rapport financier 2021 et bilan
- Objectifs 2022 et vote du budget
- · Candidatures aux postes d'administrateurs et élection

### RAPPORT MORAL (pour l'exercice 2021)

La Présidente donne lecture du Rapport Moral

Pour répondre au but de l'Association de « sauvegarder le patrimoine naturel, de protéger les sites, d'en faire effectuer le classement, de tenir les adhérents au courant des problèmes concernant la commune de l'Etang la Ville et de participer à son animations ».

Cet objet défini dans les statuts peut se décliner en objectifs plus contemporains :

✓ Protéger notre environnement, le cadre de vie "entre ville et forêt" et la qualité de vie

A non

- ✓ Préserver le patrimoine matériel, immatériel, historique, artistique, passé et actuel de notre village
- ✓ Œuvrer pour promouvoir la biodiversité sur le territoire et en lien avec les territoires alentour
- √ S'inscrire dans le cercle vertueux du Développement durable.

Enjeu actuel important : Comment se préparer au réchauffement et dérèglement climatique ? Quelles actions pourraient être mise en œuvre ?

- Protection des arbres,
- zéro artificialisation en Île de France ( quand on voit la halte des Sablons, une occasion raté = aucune surface ne laisse pénétrer l'eau, le tout goudron)
- protection des rus ( rafraichissent le climat urbain),
- remettre les rus à l'air libre.
- gestion de l'eau à l'Etang avec le réseau d'assainissement sous dimensionné en cas de pluie intense et protection contre les inondations.

Pour réaliser ces objectifs, l'Association réalise un certain nombre d'actions, comme :

# 1/ La communication à tous les stagnovillois de ce qui touche ces thématiques, par les bulletins et le site internet

Pour réaliser les bulletins :

- Des rédacteurs d'articles en lien avec les activités
- Un comité de rédaction
- Un responsable de la mise en pages

Après l'impression :

- Un organisateur de la répartition par rues
- Des distributeurs

Pour gérer le site internet : un webmaster

En 2021, 2 Bulletins comme indiqué dans les objectifs de l'AG précédente.

Nota bene : nous avions appelé aux bonnes volontés pour les articles. C'est toujours d'actualité....

#### Bulletin 127 en février 2021

- Accueil de nouveaux stagnovillois au Clos des Vignes
- Urhanisme :
  - o L'Etang la Ville carencée en logements sociaux
  - Halte tram train des Sablons
  - o OAP et OAP4
  - L'importance des espaces en cœur d'ilots
- Patrimoine forestier, acteur de l'environnement
- Patrimoine historique : La Croix St Michel
- La biodiversité : des actions possibles avec l'Atlas de la biodiversité

#### Bulletin 128 en mai 2021

- Urbanisme :
  - Halte tram train des Sablons : opération massacre
- Patrimoine historique :

o La Croix St Michel, débroussaillage réalisé

o L'allée couverte : dossier élaboré par Alain Chambon, archéologue.

#### > Site internet

Le site internet est mis à jour plusieurs fois par an et a reçu plus de 300 visites en 2021

2/ Pour ce qui concerne le patrimoine artistique, depuis toujours des artistes s'installent à l'Etang. Nous sommes donc riches de cette histoire et continuons à mettre en avant ce patrimoine.

Pour coordonner les actions et les réaliser :

- Un coordinateur et organisateur des portes ouvertes

- Deux organisateurs par salon

La com : par les bulletins et les affiches.

- Les affiches sont créées par des artistes et une personne pour la mise en page

- Elles sont ensuite imprimées et un affichage est organisé

Le coordinateur réserve les salles et gère les vernissages. Les organisateurs émettent le besoin en matériel.

Portes Ouvertes des ateliers d'artistes : 14 et 15 juin 2021 Janine / à faire

Salon des Arts, dédié à la peinture et à la sculpture : 4 au 8 novembre 2021

Le 51e Salon des Arts a été un franc succès.

Un grand merci aux organisateurs, Patrick Foucaud-Royer et Claire Lefèbvre, avec un coup de main de Claire Gruson.

Le salon était dédié à notre regretté administrateur, Alain Chambon.

Nous y avons accueilli **plus de 200 visiteurs** et beaucoup ont pris le temps de voter pour leurs œuvres favorites en peinture et en sculpture.

Anne-Chantal Rocher pour la peinture et Béatrice Pesson-Truelle pour la sculpture sont les heureuses gagnantes du Prix du public, pour la première fois. Elles ont gagné des abonnements à des revues d'art.

Douze œuvres ont trouvé acheteur/acheteuse et nous nous en réjouissons pour les artistes.

#### Salon des Créateurs dédié à l'artisanat, 21 et 22 novembre 2021

Encore affectés par l'épidémie de Covid 19 et devant respecter la jauge d'occupation des bâtiments municipaux, nous avons dû limiter le nombre de participants.

Ce fut néanmoins, comme à chaque fois, un très beau succès.

A APL

Nicole Salsarulo et Isabelle Picard ont réussi à créer une atmosphère incroyablement conviviale et les exposants adorent s'y retrouver d'année en année. Merci à elles !

3/ Pour ce qui concerne le patrimoine naturel, la situation de notre village, entre ville et forêt, plusieurs axes sont suivis d'une année sur l'autre :

#### Des liens avec l'ONF:

La Vice-Présidente coordonne le lien avec l'ONF. Tous les administrateurs et les membres (dans la limite du nombre de places) sont invités aux visites de la forêt.

#### En 2021:

2 visites avec Adrien Jory, notre relais local:

- une visite pour expliquer la procédure de martelage
- une autre pour comprendre celle utilisée pour le nettoiement de la parcelle Route Plantée/ route de Noisy. (D161)

Ont été organisées 2 actions avec eux :

- le débroussaillage de la Croix St Michel
- le 8 octobre 2021, le nettoyage de la Forêt

#### La protection de la Forêt :

Nous sommes membres, depuis de nombreuses années, de l'Association des Amis de la Forêt de St Germain et de Marly, qui est réciproquement membre des Amis de l'Etang.<sup>1</sup>

Un administrateur siège au Conseil d'Administration et coordonne les actions.

Nous vous faisons suivre régulièrement des éléments de leurs publications. De plus, nous participons à leur conseil d'Administration.

Notre travail commun permet d'appuyer la défense de la protection de la forêt lors des réunions organisées par l'ONF et les différentes mairies.

Pour rappel, action en cours auprès du Préfet et de la CASBG : demande de classement de la forêt de Marly en forêt de Protection.

Le classement devrait être initié par le Préfet et nécessite une procédure longue (formation de comités etc...) avant qu'un décret ne soit publié au Journal officiel. C'est le Préfet qui devrait lancer la procédure, prévue en 2022 mais dont nous n'avons aucune nouvelle... Classement que l'Agglo mentionne dans son Plan Climat.

Action réalisée en 2021 : visite des arbres remarquables en forêt de Marly.

AT APR

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La forêt de Saint-Germain-en-Laye vient enfin, par un décret du 5 novembre 2019 (voir <u>ici</u>), d'être classée en "forêt de protection". C'est le résultat d'un long combat des associations locales (Ensemble Pour l'Environnement de Saint-Germain, rejointe par les Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly), dans lequel Sites & Monuments s'est fortement impliquée.

En application de ce nouveau statut, et dans l'emprise définie par le décret, « aucun défrichement, aucune fouille, aucune extraction de matériaux, aucune emprise d'infrastructure publique ou privée, aucun exhaussement du sol ou dépôt ne peuvent être réalisés », à l'exception « des travaux qui ont pour but de créer les équipements indispensables à la mise en valeur et à la protection de la forêt ainsi qu'à la restauration des habitats naturels et au rétablissement des continuités écologiques »

Nous avons participé (dans la forêt de Marly) à une réunion du Comité de la Forêt (associations, représentants des mairies) organisée par l'ONF le 8 octobre.

## 4/ Concernant le village, l'Association est partie prenante sur tous les projets d'urbanisation :

#### OAP4:

Le recours devant le Tribunal Administratif était toujours en cours en 2021 contre le PCM 2 (Permis de construire modificatif 2), Riverains, Association des riverains, les Amis de l'Etang.

Le Secrétaire a coordonné ce dossier avec les riverains et l'avocat.

#### Tram-Train 13 et la halte aux Sablons

Nous avons participé à des réunions avec la SNCF et la Mairie pour obtenir une réduction de la taille de la navette (8m au lieu de 12m), limiter la bétonisation et la protection de la mare, maillon essentiel pour la préservation de la biodiversité. Mais comme vous avez pu le lire dans notre Bulletin 129 le chemin de la Pigeonnière a disparu, beaucoup d'arbres ont été abattus et le béton est gagnant.

Malheureusement nos lettres recommandées à 2 directions de la SNCF n'ont guère eu d'effet.

Un administrateur, riverain, est en veille active sur ce dossier.

Quant à la préservation des arbres, j'ajouterais un paragraphe quant à l'adaptation au réchauffement climatique et aux services rendus par les arbres. Ils ne sont pas que beaux en eux-mêmes : ils stockent du CO2, absorbent des polluants gazeux , font de l'ombre en cas de canicule et participent au rafraichissement du climat urbain, contribuent au paysage et au cadre de vie, participent aussi au maintien de la biodiversité en fournissant habitats et nourriture à la faune et maintiennent la structure des sols (inondations etc...)

Une question relative aux effets que l'Association a pu avoir sur le projet de la Halte du Tram 13 :

L'Association a pu obtenir la protection de la source, la réduction de la taille de la navette qui est passée de 12 m à 8 m réduisant ainsi la taille de la zone de retournement goudronnée. Il a aussi été obtenu une réduction drastique de l'éclairage nocturne pour rétablir dans une certaine mesure la « trame noire »

#### 35 chemin de la Côte du Moulin

Il a été annoncé à la dernière AG :

Les Amis avons déjà fait une réunion de travail avec la mairie pour protéger l'espace vert en cœur d'îlot car les racines pourraient être endommagées. Ce terrain occupé par deux maisons a été préempté par la Préfecture qui a transmis ses droits à l'immobilière « Le Moulin Vert ».

En 2021, une réunion avec les riverains et l'Association a été faite avec des échanges.

2 administrateurs suivent ce dossier et participent aux réunions.

5/ Afin d'appuyer l'action de limitation de la densification, d'autres actions sont entreprises :

#### La préservation de la biodiversité

Nous évoquions, en 2020, l'Atlas de la biodiversité, pour lequel la Mairie n'a pas été retenu. D'autres Appels A Projets pourraient suivre.

Le principe des Appels A Projets : la Mairie porte un dossier à l'Office Régional de la biodiversité, qui retient des porteurs de projets.

#### La LPO

Comme annoncé à la dernière AG, il s'agit de développer la prise de conscience des stagnovillois que plus il y aura de refuges LPO dans la commune plus ce sera un élément protecteur de la biodiversité. Cette action a été mise en œuvre par le bouche à oreille sur 2021. Une réflexion plus large est à entreprendre.

Un projet d'installer un nichoir pour chouette effraye dans le clocher de l'église en collaboration avec l'association « Sauvegardons les coteaux de Mareil » ainsi que la section -Chouette- de la LPO : une réunion d'information en 2022 pour mieux connaître la chouette effraie des clochers, animée par la LPO.

Un administrateur, membre de la LPO depuis plusieurs années, assure la coordination.

#### 5/ L'interassociatif au niveau d'un territoire

Le travail collaboratif avec l'association « Sauvegardons les côteaux de Mareil » :

- Apport de compétences en biodiversité (salamandres, oiseaux,...)
- Parce que, pour les animaux, le territoire ne s'arrête pas à la commune.

Un administrateur siège au CA de l'association.

# 6/ Un territoire politique plus large : la communauté d'agglo et le CADEB, pour asseoir notre action à tous les niveaux

Notre association est membre du CADEB (Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Seine / Saint-Germain-en-Laye).

#### 25 associations sont adhérentes.

Son activité est de défendre l'environnement au niveau de la communauté d'agglomération. Le CADEB possède pour ses membres l'agrément « urbanisme ». Le CADEB exerce principalement son activité sur le territoire de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, créée le 1 janvier 2016, dans les 19 communes qui la constituent.

Même si les communes sont très différentes, il apparait que les plus urbanisées reviennent en arrière pour réintégrer des espaces végétalisés en cœur de ville. Pour rappel, la plaine de Montesson a été préservée (notamment les zones maraichères) grâce aux actions des associations. Un projet en cours est la réparation des rives de Seine à la hauteur de Croissy-Chatou.

Le CADEB travaille en étroite collaboration avec **France Nature Environnement**, fédération française des associations de la nature et de l'environnement, qui organise des webinaires et publie des lettres d'information (notamment sur l'eau).

Nous annoncions, l'année dernière, le retrait de la Présidente de cette Association d'Associations,

Aujourd'hui le CADEB est en difficulté par manque de bénévoles administrateurs et de

OF 6 NPC

ressources financières.

Les prochains administrateurs pourront candidater au CA pour renforcer des actions devenues indispensable à l'échelle du territoire.

La Vice-Présidente siège au CA du CADEB.

#### 7/ Le Conseil d'administration

#### Révision des Statuts et Règlement intérieur :

L'importance de l'indépendance politique de l'Association est apparue vitale, suite aux dernières élections municipales.

Un groupe de travail a été constitué pour proposer un projet de révision des statuts de l'Association et la création d'un « Règlement intérieur ».

#### Conseil d'Administration

Suite aux conditions sanitaires, l'AG 2020 a été décalée en octobre 2021.

Le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés, mais l'élection de nouveaux administrateurs n'a pu avoir lieu. Le renouvellement des administrateurs aura lieu lors de cette AG.

Cela nous a permis de vérifier les mandats arrivant à échéance : une erreur s'était glissée à l'AG 2020. Les administrateurs dont les mandats arrivent à échéance sont : Viviane de Clippele

Janine Thoma

Richard Thoma

Le	rapport	moral	а	été	approuvé	à	l'unanimité
_~	· ~ P P O · ·	moral	-	OLU	app. outo	-	I WIIWIIIIII

# Le RAPPORT FINANCIER (exercice 2021) est présenté par la Trésorière.

Les points marquants de l'exercice 2021 sont :

- Les recettes de cotisations ont été nettement plus fortes qu'en 2020 ceci étant lié principalement à la mobilisation autour de l'OAP 4 et l'inscription d'une cinquantaine de nouveaux membres sensibilisés par nos bulletins;
- Les coûts d'impression des bulletins et des affiches se sont élevés à 2 828,11€ représentant la publication de 2 bulletins et des affiches des salons;
- La participation au recours devant le Tribunal Administratif a coûté en 2021 2.203,98€. Pour rappel le budget présenté à l'Assemblée Générale de 2020 était de 4.600,00€. Entre les dépenses engagées en 2020 pour le recours gracieux et les dépenses payées en 2021 pour le recours devant le Tribunal Administratif le total des dépenses est de 2949,19€ sur un budget de 5800€ ce qui laisse une réserve disponible de 2 850,81€. De ce montant il faut déduire 350€ de frais de huissier (en 2022) pour valider la géolocalisation des salamandres. Le solde est donc de 2.500,81€. Les Riverains et l'Association des Riverains de la Butte ont porté le dossier devant le Conseil d'Etat.
- Un poste important des charges de l'année 2021 est le défrichage (par l'ONF) des

AT MPL

futaies qui obstruaient la vue du paysage depuis la Croix St Michel. Notre contribution de 959,77€ représente 50% du coût total de l'opération. Les autres 50% ont été pris en charge par l'ONF.

Autres postes de charges :

- Frais administratifs : principalement l'hébergement du site web des Amis, des logiciels pour la création des Bulletins pour un total de 293,26 + 117,29 soit 410.55€
- Cotisations à d'autres associations (CADEB, Sauvegardons les Coteaux de Mareil, Les Amis de la Forêt de St Germain) pour 90,00€
- Frais de banques liés au transfert du compte de la BNP au CIC de St Germain en Laye.

Le résultat des manifestations organisées par les Amis est le suivant :

#### Salon des Arts:

Produits (droits d'inscription et dons sur œuvres vendues) pour 2.357,00 €

Charges (affiches et frais divers): 766,80€

Excédent : 1.590,20€ Salon des Créateurs :

Produits (droits d'inscription et cartes postales) pour 997,00 €

Charges (affiches et frais divers): 529,94€

Excédent : 467,06€ Portes ouvertes :

Produits (droits d'inscription) pour 390,00 € Charges (affiches et frais divers) : 373,20€

Excédent de l'exercice : 16,80€

La Trésorerie au 31 décembre 2020 ressort à 10.481,31 € dont 6.426,07€ en compte courant, 4.014,24€ en Livret A et 41,00 € en caisse.

Le rapport financier a, ensuite, été approuvé à l'unanimité.

Le bilan est en annexe à ce rapport.

### **OBJECTIFS 2022 ET BUDGET**

#### 1/ La communication à tous les stagnovillois de ce qui touche ces thématiques, par les bulletins et le site internet

On prévoit 2 bulletins, comme l'année dernière.

Nous faisons appel aux bonnes volontés pour en alimenter le contenu et pour les distribuer dans toutes les boîtes à lettres.

Des questions ont été posées :

- Pourquoi pas plus de bulletins ?
- Des bulletins moins épais ?
- Pourquoi ne pas les afficher sur les panneaux associatifs ?

#### Réponses :

- Il faut pouvoir avoir des sujets à publier, des volontaires pour rédiger ce qui n'est pas évident
- La taille des bulletins est dictée par l'actualité. Il y a eu des années avec 2 bulletins et 2 « flash infos »

RI 8 MPL

 Les bulletins sont destinés à toute la population et les panneaux associatifs ne sont pas un véhicule convivial.

Enfin des nouvelles sont régulièrement envoyées par internet aux adhérents.

Le Secrétaire a assuré depuis plus de trois ans le rôle de webmaster et a réalisé la refonte du site. Une assistance pour la maintenance du site serait bienvenue.

2/ Pour ce qui concerne le patrimoine artistique, en 2022 sont prévus :

Portes Ouvertes des artistes : les 18 et 19 juin

**52**ème **Salon des Arts** : 11 et 12 novembre 2022 (date à confirmer) La tenue de ce salon est conditionnée à la présence d'une équipe pour le préparer. Claire LEFEBVRE pour la partie organisation administrative.

Salon des créateurs : les 26 et 27 novembre 2022 (date à confirmer), organisé par le duo Isabelle PICARD et Nicole SALSARULO

3/ Pour ce qui concerne le patrimoine naturel,

#### La Forêt et l'ONF

Classement de la Forêt de Marly en forêt de protection espérée et attendue en 2022. En attente du lancement de procédure qui devrait être lancée par le préfet.

Suivi des coupes en forêt avec Adrien Jory

Prévoir un nettoyage de la Forêt avec la participation de la Mairie (date à fixer en octobre) pour lequel nous faisons appel à toutes les bonnes volontés.

Les actions et conférences en liaison avec l'ONF vont se poursuivre.

Une visite est prévue le 13 juin 2022 à 14h (10 participants). Au programme : le nettoiement de la parcelle au carrefour de la D161 et de la Route Plantée

Une adhérente signale un risque posé par la branche d'un chêne au croisement de la route de Noisy et de la route plantée qui, si elle tombait, pourrait causer un accident et demande que nous intervenions auprès de l'ONF pour la faire coupe.

Il a été répondu que l'ONF était très soucieux de la sécurité de la forêt mais que nous allions investiguer.

#### Protection des arbres

Nous intervenons régulièrement pour tenter de protéger les arbres d'abattage inutile. Une nécessaire veille du village se fait par l'ensemble des administrateurs, ainsi que des membres adhérents.

Le référencement des arbres remarquables dans le PLU devrait être complété. Un travail important a été fait par une de nos membres et a été publié sur notre site internet.

Il convient de l'enrichir et nous ferons appel aux bonnes volontés.

Nous agissons pour sensibiliser les stagnovillois aux arbres en milieu urbain qui sont

R Oppl

l'attrait de l'Etang et participons à des rencontres avec des professionnels. Toutes les bonnes idées sont les bienvenues !

Nous participons depuis 2021 à la fête de la nature organisée par la Mairie. En 2022 (14 mai), sont au programme :

- Un atelier de la faune et de la flore pour sensibiliser les plus jeunes

- Balade à la découverte des rus (ru de l'Etang et ru du Val de Cruye). Merci aux riverains qui nous ont autorisés à pénétrer sur leurs terrains

# 4/ Concernant le village, l'Association est partie prenante sur tous les projets d'urbanisation :

#### OAP4

Dossier suivi par le Secrétaire

Le recours au Tribunal Administratif a été rejeté le 23 janvier 2022. Les riverains ont poursuivi en Conseil d'Etat : l'acceptation du dossier devrait intervenir au mois de juin 2022.

Les remarques de la DDT au sujet de la biodiversité de l'endroit (salamandres, crevettes d'eau douce, une dizaine de plantes hygrophiles) nous incitent à creuser le sujet plus avant.

L'association a fait établir un constat d'huissier de présence de salamandres, espèce protégée et indicateur de zone humide, dans une partie du terrain, que nous avons fourni à l'association des Riverains et à la Mairie.

Nous espérons que le suivi de la présence avérée de **salamandres** (espèce protégée et menacée) avec constat d'huissier puisse peser dans la décision du Conseil d'Etat. Le constat a été communiqué à la Mairie et à l'Association des Riverains.

Sommes engagées dans le cadre de ce permis de construire :

En 2020, recours gracieux -> coût de 745.21€

En 2021, budget de 4600€ annoncé en AG -> coûts :

Budget AG 2020	4 600,00€	17 39 4 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	
mars-21	480,00€	Riverains (contribution avocate)	Virement
sept-21	869,49€	Riverains (contribution avocate)	Virement
déc-21	374,49€	Avocate Magali Rochefort	Virement
déc-21	480,00€	Expert zone humide baule	chèque
Total dépenses	2 203,98 €		
Solde	2 396,02 €		

Il est proposé au budget 2022 d'utiliser 2000€ résiduels pour venir en soutien de l'Association des Riverains, engagée dans le recours au Conseil d'Etat.

#### Projet 35 chemin de la Côte du Moulin

Le projet du 35 Côte du Moulin où nous avons déjà participé à une réunion de travail organisée par la mairie, soucieux de protéger l'espace boisé en cœur d'îlot figurant au PLU. Les racines des arbres pourraient, en effet, être endommagées par les travaux.

RT-10 NPL

La gestion des eaux pluviale nous préoccupe : il serait inacceptable que le zone soit asséchée par des drains. Pour préserver les racines des arbres, il faudrait un recul de 5 à 10m des constructions par rapport au cœur d'ilot.

Promotion de la mobilité douce et des sentes, notamment la réhabilitation de la sente qui relie le chemin de la Côte du Moulin au Chemin pavé, rétablissant ainsi un passage piéton vers l'école. Nous avons déjà écrit au maire en mai 2021 à ce sujet.

Une 2ème réunion avec les riverains et l'association le 10 mai 2022.

2 administrateurs étaient présents. Un membre du CA qui a assisté à cette réunion (au titre d'expert) fait remarquer que le dossier technique est bien fait. La création de parking en sous-sol, la densification abusive, les menaces sécuritaires restent des enjeux qui nous inquiètent et nous suivrons ce projet (dont le permis de construire n'a pas encore été déposé) avec vigilance.

#### Halte des Sablons

L'éclairage abusif de la halte des Sablons (Tram 13) a mis en évidence le caractère indispensable d'une « Trame noire ».

Trame noire : Une étude nationale menée par l'Institut Paris Région en 2021 nous apprend qu'en France, la nuit disparait et que les conséquences de cette disparition sur le Vivant sont nombreuses : 76% des français déclarent ne voir que partiellement ou plus du tout les étoiles dans le ciel, ce pourcentage monte à 82% pour les franciliens. Cette étude met notamment en cause l'éclairage public.

C'est un sujet d'inquiétude pour la santé humaine des Riverains puisqu'avec la perte d'alternance jour nuit, l'horloge biologique est modifiée avec des perturbations sur le sommeil, des perturbations métaboliques et même un risque augmenté de cancer selon un rapport de l'ANSES d'avril 2019.

Nous avons écrit un courrier à la Région (compétences : mobilité et environnement) pour limiter les impacts de cette halte et de sa gestion sur l'environnement.

### Autres projets

Allée de la Niche : nous restons vigilants à propos du projet de l'allée de la Niche et la protection du ru.

Réunion avec la Mairie prévue en avril et décalée au 21/5/2022 pour :

- Point sur l'ensemble des projets en cours
- Mobilités douces : solutions pour que l'allée du Chancelier Séguier rouvre aux piétons.
- Comment garantir l'équilibre entre ville et forêt de notre village

5/ Afin d'appuyer l'action de **limitation de la densification**, d'autres actions sont entreprises :

#### La préservation de la biodiversité

Nous allons relancer la Mairie pour réaliser le projet de création d'un Atlas de la Biodiversité à l'Etang dans un souci de protection de notre cadre de vie.

L'intérêt de l'Atlas est l'établissement de la cartographie de la faune et de la flore existant sur le territoire. Il pourrait avoir un impact sur le PLU et canaliser la densification.

Exemples : salamandres tachetées, crevettes d'eau douce...

L'article L411-1 du code de l'environnement<sup>2</sup> interdit de détruire les sites de nidification des espèces protégées.

#### LPO

Une conférence de la LPO concernant un projet de nichoir à chouette effraye dans le clocher de l'église a été organisée en février 2022.

La mise en place de ce nichoir n'implique pas nécessairement la présence d'une chouette (c'est elle qui choisit de s'y installer) mais sans nichoir, pas de chouette. Ce projet peut être mobilisateur pour les écoliers de l'Etang la Ville. La décision finale dépend de la mairie.

Dernières nouvelles : le clocher de Ste Anne serait habité par des chauves-souris, espèce protégée. Une étude est en cours, suivie par un administrateur.

La LPO a également été sollicitée pour nous aider à préserver la zone qui semblerait humide de l'OPA4, avec de charmants occupants comme les salamandres tachetées.

De façon générale, la LPO s'inscrit dans le soutien des actions visant à mettre en avant l'importance de la biodiversité en zone périurbaine.

Il faudra également réfléchir aux actions possibles pour développer les refuges LPO dans notre village.

# 6/ Un territoire politique plus large : la communauté d'agglo et le CADEB, pour asseoir notre action à tous les niveaux CADEB

Nous continuons notre participation. Le Cadeb est dans une passe difficile par manque de volontaires pour reprendre la présidence. Le Cadeb dispose de l'agrément « Urbanisme » au nom de tous ses membres et donc de l'Etang la Ville.

Le Conseil d'administration du CADEB est composé par des administrateurs d'associations membres.

Le prochain CA des Amis devra réfléchir à sa mobilisation pour venir renforcer cette

PT 12 NP

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

<sup>1°</sup> La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

<sup>2°</sup> La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel;

<sup>3°</sup> La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;

<sup>4°</sup> La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation de fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites ;

<sup>5°</sup> La pose de poteaux téléphoniques et de poteaux de filets paravalanches et anti-éboulement creux et non bouchés.

II. - Les interdictions de détention édictées en application du 1°, du 2° ou du 4° du l ne portent pas sur les spécimens détenus régulièrement lors de l'entrée en vigueur de l'interdiction relative à l'espèce à laquelle ils appartiennent.

organisation.

#### 7/ Le Conseil d'administration

Le travail sur les statuts et le Règlement intérieur sera poursuivi.

Nous avons les éléments pour faire une demande auprès des impôts pour défiscaliser les dons faits par les adhérents. Le dossier partira après cette AG. Si la réponse est positive, nous espérons pouvoir bénéficier de plus de dons.

#### Opérations spéciales

Le fonctionnement de l'association avec une AG annuelle ne permet pas une réactivité suffisante lorsque certaines situations demandent des réactions rapides. Le cas de l'OAP 4 en est l'exemple.

C'est pourquoi nous demandons dans le budget 2022 de voter notre participation financière à l'action menée par les Riverains de l'OAP 4 dans leur recours au Conseil d'Etat à hauteur de 2000€. Une réserve de 1.000€ est demandée pour d'autres actions pouvant nécessiter une mise de fonds rapide. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet spécifique identifié.

Les projets et le budget afférant ont été **approuvés** à l'unanimité moins 2 voix de participants présents et leurs pouvoirs associés (soit 6 voix) se sont abstenues sur un total sur 84 voix.

#### **ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La procédure de vote et de contrôle est à nouveau expliquée par la présidente. Deux assesseurs sont désignés pour suivre l'émargement des votes et le contrôle du processus.

L'urne est montrée vide puis scellée.

Les bulletins de vote qui ont été distribués à l'enregistrement des présences en début de séance sont au nombre de 84. Ils contiennent la liste des candidats par ordre alphabétique

Il y a 9 candidats pour 7 postes à pouvoir. Les choix seront marqués d'une croix. Les bulletins ne pourront pas contenir plus de 7 croix sous peine de nullité. De même ils ne peuvent contenir ni rature ni commentaires sous peine de nullité.

La Présidente annonce la présentation des candidats.

- Dominique Maris, président de l'Association de la Forêt de Saint Germain et de Marly se présente. Cette association est membre des Amis de l'Etang et réciproquement.
- Cyril Chauplannaz, président de l'Association « Sauvegardons les Coteaux de Mareil ». Cette association est membre des Amis de l'Etang et réciproquement.
- Gilbert Arnaud étant absent la Présidente lit sa lettre de candidature
- Viviane de Clippele, membre du CA Rééligible se présente
- Lydie Dubernais, se présente.
- Isabelle Picard, étant absente la Vice-Présidente lit sa lettre de candidature
- Dominique Seng se présente
- Janine Thoma, Vice-Présidente, se présente
- Richard Thoma, Secrétaire Général, se présente

D-13 NP

#### Résultat des votes :

Candidats par ordre alphabétique :	Nb de voix	Rang	
Association Les amis de la forêt de ST Germain	53	6	
Association Les côteaux de Mareil	55	4	
Gilbert ARNAUD	37	8	
Viviane de CLIPPELE	55	3	
Lydie DUBERNAIS	54	5	
Isabelle PICARD	50	7	
Dominique SENG	29	9	
Janine THOMA	60	1	
Richard THOMA	57	2	

Sont donc élus comme administrateurs (7 sièges) : Janine THOMA, Richard THOMA, Viviane de CLIPPELE, L'Association des Côteaux de Mareil (Cyril CHAUPLANNAZ), Lydie DUBERNAIS, L'Association Les Amis de la forêt de St Germain (Dominique MARIS), Isabelle PICARD.

Le Secrétaire

La séance est clôturée à 22h45.

#### Annexes:

- Bilan 2021
- Budget 2022

La Présidente

10/5/22 9:44

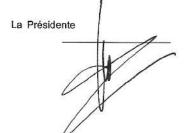
### **ASSEMBLEE GENERALE 2022**

CHARCEO		DDODUUTO	
CHARGES		PRODUITS	
POSTES	2021	POSTES	2021
Frais généraux	3 172,69	Cotisations adhérents et dons	4 165,39
- Primes d'assurance RC	153,23	Autres recettes	14,24
- Frais administratifs	293,26	- Intérêts sur compte épargne	14,24
- Frais internet, logiciels	117,29	- Divers	
- Frais impression Bulletins/Flashs	2298,17		
- Cotisations autres Associations	90,00		
- Divers Frais BNP cloture (1) (1) Chq BNP de 2020 dépensé 2021	220,74		
Manifestations	4 946,45	Manifestations	3 774,00
- Editions livres		- Livres, catalogues, CP (Arts)	340,00
- Edition Cartes de Voeux		- Cartes Postales (Creéateurs)	47,00
- Salon des Créateurs	529,94	- Salon des Créateurs (droits inscrip)	950,00
- Salon des Arts	766,80	* droits d'inscription	1290,00
- Réunions adhérents (AG) Fleurs Chambon	24,76 88,00	* dons des artistes	727,00
- Portes ouvertes (affiches, dépliants)	373,20	- Portes ouvertes (cotisations CDPS)	390,00
- Opérations spéciales (OAP 4)	2 203.98	- Opérations spéciales	25,00
Croix St Michel	959,77	- Divers	5,00

Excédent/Déficit

-165,51

Soldes financiers au 31/12	10 481,31
Se décomposant en : caisse	41,00
: CIC compte banca	6 426,07
: CIC Livret A	4 014,24



La Trésorière

Association N° W783000142

14/5/22 14:00

### **ASSEMBLEE GENERALE 2022**

CHARGES		PRODUITS		
POSTES	2022	POSTES	2022	
Frais généraux	3 162,00	Cotisations adhérents et dons	4 165,00	
- Primes d'assurance RC	153,00	Autres recettes	15,00	
- Frais administratifs	299,00	- Intérêts sur compte épargne	15,00	
- Frais internet, logiciels	120,00	- Divers		
- Frais impression Bulletins/Flashs	2 344,00			
- Cotisations autres Associations	90,00			
- Divers	156,00			
Manifestations	4 729,00	Manifestations	3 711,00	
- Editions livres		- Livres, album et divers - Cartes de Voeux	300,00	
- Edition Cartes de Voeux		- Cartes Postales	47,00	
- Salon des Créateurs	541,00	- Salon des Créateurs	950,00	
- Salon des Arts	782,00	- Salon des Arts	2 057,00	
- Réunions adhérents (AG)	25,00	(dont dons des artistes)		
- Portes ouvertes (affiches, dépliants	381,00	- Portes ouvertes (cotisations CDPS)	357,00	
- Opérations spéciales (solde OAP4)	2 000,00	- Opérations spéciales		
Réserve pour Opérations Spéciales	1 000,00			

Excédent/D	éficit	0.	0	E

Soldes financiers au 31/12	10 481,00	
Se décomposant en : caisse	41,00	
: CIC compte banca	6 426,07	
: CIC Livret A	4014,16	

La Trésorière

La Présidente